

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SERVICOM SA

Siège social : 65 Rue 8601 ZI CHARGUIA I - 2035 - TUNIS.

Messieurs les actionnaires de la société **SERVICOM** sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 Novembre 2020 à 15 Heures à l'IACE pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2018, en dehors des délais réglementaires ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes individuels ;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés ;
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018 ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;
7. Approbation des conventions prévues par l'article 200,205 et 475 du CSC ;
8. Information des fonctions occupées par le président directeur général et les autres administrateurs au niveau d'autres sociétés ;
9. Recomposition du conseil d'administration ;
10. Renouvellement du mandat de Mr Islem Ridène co-commissaires aux comptes de la société;
11. Pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société SERVICOM SA

Siège Social : 65, Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I - Tunis

Projet de résolutions de la société SERVICOM à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 Novembre 2020.

Première résolution

L'assemblée Générale, prend acte de la tenue de sa réunion devant statuer sur l'exercice clos au 31/12/2018 en dehors des délais légaux, entérine ce retard qui ne touche en rien ni les intérêts sociaux ni ceux des actionnaires.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

Monsieur Mourad Dimassi donne lecture et commente les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il précise notamment que ces états financiers dégagent un résultat net déficitaire de 59 806 027 DT et un total bilan de 9 122 652 DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

Monsieur Mourad Dimassi donne lecture et commente les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il précise notamment que ces états financiers dégagent un résultat consolidé déficitaire de 65 972 328 DT et un total bilan de 48 389 226 DT

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes individuels et consolidés approuve le rapport de gestion et tient compte des rapports des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2018.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution

Les actionnaires présents décident d'affecter le résultat Déficitaire de la société soit 59 806 027 DT en résultats reportés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes tel que prévu par les articles (200), (205) et (475) du code des sociétés commerciales, approuve àtoutes les conventions et opérations passées dans ce cadre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution

Le président rappelle aux administrateurs qu'en vertu des articles 192 et 209, respectivement du code des sociétés commerciales : « l'administrateur de la société anonyme doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la société de sa désignation au poste de gérant, administrateur, président directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société. Le représentant légal de la société doit en informer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche ».

De même, « le président directeur général de la société anonyme doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le conseil d'administrateur de sa désignation au poste de gérant, administrateur, président directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance d'une autre société. Le conseil d'administration doit en informer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche. Les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 192 du présent code sont applicables ».

Les administrateurs et le président directeur général procèdent à la signature, chacun en ce qui le concerne, de l'imprimé établi à cet effet.

Les fonctions occupées par Mr Majdi Zarkouna sont comme suit :

Société	Fonction	Années Concernées
Servitra	Président Directeur Général	2017 à 2019
Servitrade	Président Directeur Général	2017 à 2019
Servicom Industrie	Président Directeur Général	2017 à 2019
Servicom Europe	Gérant	-
Servicom SCI	Gérant	-
Servicom Services	Gérant	-
Servicom Afrique	Gérant	-
Servilift SA.	Président Directeur Général	2017 à 2019
Servilift SCI	Gérant	-
Servitel	Directeur Général	2017 à 2019
SIRTTP-S	Gérant	-

Il est à signaler qu'en date du 08/02/2019 Mr Majdi Zarkouna a démissionné de ses fonctions à la tête des sociétés du groupe Servicom et a été remplacé par Mr Mourad Dimassi.

Après en avoir délibéré, cette décision est adoptée à des membres présents ou représentés.

Neuvième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de la nouvelle reconstitution du conseil d'administration comme suit :

Administrateurs	MANDAT
MR MOURAD DIMASSI	2019-2021
MR BELHASSEN JERBI	2019-2021
MR HASSEN BEN CHEIKH ARBI	2019-2021
MR HEDI ZARKOUNA	2019-2021
MR MOHAMED JAOUADI	2019-2021
CDC GESTION	2019-2021
MPEF III	2019-2021

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Dixième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat de Mr Islem Ridène co-commissaires aux comptes de la société pour trois nouveaux exercices(2019- 2021).

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Onzième résolution

L'assemblée Générale décide à l'unanimité de donner pouvoir à tout porteur d'une copie signée de ce PV pour effectuer les formalités d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.